



ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance tenue le 4 mai 2021, les règlements suivants :

RCA21-14001 : Règlement sur les sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

RCA21-14003 : Règlement délimitant une zone commerciale portant la désignation – Petit Maghreb, aux fins de la constitution d'une société de développement commercial.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : **www.ville.montreal.qc.ca/reglements**.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montréal le 5 mai 2021

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers
